



LE DEROULEMENT TYPE D'UNE MISSION DE COACHING

SEANCE PREALABLE (SI DEMANDE CONJOINTE MANAGER-ENTREPRISE)

Au cours de cette première rencontre avec le hiérarchique de l'intéressé(e) et, éventuellement une personne des Ressources Humaines, à laquelle peut être associé, dans le même temps, l'intéressé(e) lui-même, il s'agira de définir :

- les attentes et besoins des acteurs,
- le contexte de la mission
- Les attentes des acteurs par rapport à l'accompagnement

De même, il s'agira de préciser :

- les résultats attendus par chacun d'eux
- Les attentes spécifiques que chacun a vis-à-vis du coach
- En quoi l'accompagnement peut répondre aux objectifs et aux différentes attentes
- Les termes du futur contrat tripartite.

RENCONTRE AVEC L'INTERESSE(E)

- Cette rencontre permet de préciser :
 - les attentes et besoins de l'intéressé(e),
 - le contexte de la demande
 - Les attentes de l'intéressé(e) par rapport à l'accompagnement

De même, il s'agira de préciser :

- les objectifs précis du coaching tels que l'intéressé(e) les formule à cet instant ; les résultats attendus
- ses attentes spécifiques vis-à-vis du coach
- En quoi l'accompagnement peut répondre à ses objectifs et à ses attentes
- Les termes du futur contrat.
- de créer le climat d'alliance et de confiance propice à ce type d'accompagnement.
- Cette rencontre permet, d'autre part, à l'intéressé(e) de décider librement de participer à cet accompagnement avec le coach rencontré.

CONTRACTUALISATION DE LA PRESTATION

Avant proposition finale du contrat, le prestataire envoie une proposition d'intervention, à l'intéressé(e), à son hiérarchique, à la DRH, qui la valident ou y apportent des précisions.

Par la suite est établi un contrat tripartite précisant, notamment :

- les objectifs,
- les indicateurs de réussite,
- la durée
- l'organisation de l'accompagnement.
- Le coût de la prestation.

DEROULEMENT DE LA PRESTATION

A partir du « matériau » apporté par l'intéressé(e), les entretiens visent les objectifs de développement définis précédemment.

POINTS INTERMEDIAIRES

A mi-parcours, une rencontre a lieu avec l'intéressé(e) et son hiérarchique. Celle-ci permet de faire le point sur les avancées de l'intéressé(e) et, éventuellement, d'interrompre la mission si les objectifs tels qu'ils ont été définis étaient atteints.

SEANCE DE CLOTURE

Cette dernière rencontre permet à l'intéressé(e), son hiérarchique et, éventuellement, la DRH et l'intervenant de réaliser le bilan de l'accompagnement sur la base du contrat tripartite

SEANCE DE SUIVI QUELQUES MOIS APRES

La séance de suivi mise en place a pour objectifs :

- d'évaluer l'impact au quotidien du travail accompli en individuel ;
- de percevoir comment l'intéressé(e) a abordé les nouvelles situations délicates rencontrées ;
- d'approfondir certains thèmes, domaines, sujets, en lien avec l'actualité vécue par l'intéressé(e), ou à venir.

ENTRETIENS TELEPHONIQUES ET CORRESPONDANCE ELECTRONIQUE

Parallèlement aux rencontres, l'intéressé(e) a la possibilité de téléphoner à son coach pour des problèmes ponctuels, ou de communiquer par mail. Les entretiens sont de courte durée (10 à 15 minutes).

Le coach s'engage à trouver le temps pour ces entretiens dans un délai raisonnable après la demande (dans les deux jours qui suivent).